

# INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE



NOM, Prénom : .....

Classe : .....

Date de naissance : .....

Mail : .....@.....

**Cotisation annuelle de 30 €**

**donnant accès à toutes les activités de l'AS**

(chèque à l'ordre de AS collège Podensac)

## ACTIVITES PROPOSEES

**Entraînements :** lundi, mardi, jeudi vendredi entre 13h00 et 14h00 :

Basket, handball, volley, tennis de table, badminton, renforcement musculaire, gymnastique, cross, raid, spike ...

Remarque : les élèves qui terminent à 12h30 sont prioritaires à la cantine.

**Les compétitions UNSS :** (certains mercredis de 13h à 16h30). Ces compétitions permettent de faire des rencontres sportives avec des équipes des collèges du Sud-Gironde ou du département ou de l'académie. Les élèves sont emmenés en car sur les lieux des compétitions.

Des informations ou convocations concernant l'AS seront mises régulièrement sur Pronote. Merci de vous connecter régulièrement.

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),.....père, mère, tuteur, représentant légal

1 / autorise l'élève.....à participer aux activités de l'Association Sportive.

2 / autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.

3 / autorise la publication du nom et des photographies (individuelles ou en groupe) à caractère sportif, prises dans le cadre de rencontres ou de photos d'équipes, à destination du site du collège, du calendrier, des bilans de l'association sportive, de l'affichage de ces bilans et résultats, éventuellement de reportage pour un journal local.

4/ décharge l'enseignant de toute responsabilité après l'heure prévue de fin d'entraînement ou de compétition.

## CODE DE BONNE CONDUITE

Tout élève qui s'inscrit à l'Association Sportive s'engage à avoir une bonne conduite sur le terrain et hors du terrain, notamment à :

- Jouer ou concourir loyalement, respecter l'arbitre, ses adversaires, ses partenaires, ne pas se désengager d'une équipe...
- Respecter les installations et les moyens de transports mis à sa disposition

Tout élève ne respectant pas ce code pourra être exclu provisoirement, voire définitivement de l'association sans pouvoir obtenir le remboursement de sa cotisation.

Signature des parents

Signature de l'élève